



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 FEVRIER 2012

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres
du Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 23
Nombre de votants : 24

L'an deux mille douze, le 28 février, à 20H30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Philippe PLACE, Cécile BELLANGER, Gérard BECEL Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL, Florence DANEL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT, Elie DEVASSY, Estelle Kerdiles, Stéphane RASPANTI, Martine POSSON, Julien BACON, Alain CAZENAVE, Marie-France JOUAULT, Guy SAUTON, Germaine LEBON, Jean François BAGOT

**Date de la
Convocation :**
Mercredi 22 février
2012

Absents : Marie-Claude MARTIN, Anne CHATAGNON, Olivier BONNEFOI, Nelly FREY.

**Date d'affichage du
compte rendu :**

Procurations : A. Chatagnon à E. Kerdiles

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2012. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

La crise économique et financière reste présente et ses contrecoups sociaux s'affichent chaque jour dans l'actualité avec plus de force. Les habitants de notre commune subissent eux aussi cette crise. Elle est présente au cœur de nombreux foyers : chômage, inquiétudes pour les fins de mois, problèmes pour se nourrir. Le CCAS de notre commune a vu l'intégralité de son budget annuel d'aide alimentaire déployé en moins de 2 mois. En outre la perception nous a adressé la liste des impayés pour 2010-2011 qui n'a jamais été aussi élevée. La plupart des dettes sont des impayés de services périscolaires.

En même temps, le budget de l'Etat a vu son déficit flamber en 5 ans passant de 1200 milliards d'euro soit 65 % du PIB à 1650 milliards en 2011 soit 84 % du PIB, sans pour autant diminuer les inégalités. L'Etat a décidé de reporter aujourd'hui sur les collectivités le poids de sa dette : ainsi le gel des dotations de fonctionnement d'état, la diminution des subventions d'Etat, l'augmentation de la TVA impactent lourdement les finances communales.

Il nous faudra donc être très vigilants au niveau des coûts de fonctionnement et mettre en œuvre des priorités pour permettre à tous les Bouëxiérais de passer ce moment de crise. **L'emploi, la solidarité, la sécurité, l'accessibilité à tous de notre**

centre ville, le développement du logement, le soutien aux associations et l'accès à la culture doivent donc être au cœur de nos actions pour 2012.

D'autres investissements comme la réhabilitation de la Gendrinière seront donc repoussés, puisque les besoins en salles pour les associations ne sont plus aussi prégnants qu'en 2008, depuis que nous avons mis en place un système de réservation de salles plus performant.

Il s'agit donc d'organiser un développement maîtrisé en agissant sur 6 axes en concevant un budget solidaire et responsable.

1- Dynamiser l'activité économique pour soutenir l'emploi local :

- en finalisant la zone d'activités des Landes de Bellevue
- en attirant de nouvelles entreprises
- en créant un bureau des micro-entreprises.

2- Poursuivre l'accueil des nouveaux habitants de notre commune par une démarche environnementale de qualité à un prix raisonnable dans les lotissements

- Les Landes de Bellevue
- ZAC des Rochers
- Tranche 2 de Maisonneuve fin 2012
- Modification du périmètre de la ZAC des Rochelets
- Détermination des futures zones d'habitat.

3- Soutenir l'accès à la culture pour tous

- En maintenant un budget permettant à tous d'accéder à une culture partagée
- En garantissant sa pérennité en l'inscrivant de manière plus forte dans l'organigramme des services municipaux.

4- Poursuivre l'amélioration de la sécurité et l'accessibilité du bourg, du village de Chevré et de la voirie en campagne

- Amélioration de voirie en campagne
- Travaux de voirie en centre bourg
- Sécurisation du village de Chevré
- Poursuite de l'éclairage des abris bus
- Importants investissements en signalisation
- Poursuite du programme de renforcement des allées principales du cimetière.

5- Offrir des infrastructures et services de qualité

- Réhabilitation des locaux de l'ALSH primaire
- Achat de jeux pour l'école
- Modification de l'organisation du service nettoyage des espaces sportifs pour s'adapter aux nouveaux besoins liés à la réfection de la salle de sports
- Poursuite du soutien aux associations
- Transfert et aménagement du site de l'Escapade.

6- Agir pour un environnement durable et le développement du tourisme

- Création d'un emploi en espaces verts afin de prendre en compte les nouveaux espaces à entretenir (ZAC Maisonneuve, résidence du Stade, l'Orée du Bois, les Landes de Bellevue)
- Achat d'un véhicule pour les services techniques de la commune
- Sécurisation de la chapelle par la mise en place d'un caniveau et d'un mur de soutènement en pierres sèches
- Finalisation de l'étude de Chevré
- Réorganisation de l'éclairage du centre bourg afin de limiter les consommations
- Mise en place de mesures et équipements d'économie d'eau

- Poursuite de l'intégration du bio au niveau du restaurant municipal.

La gestion rigoureuse et responsable de nos finances publiques nous a permis de développer des marges de manœuvres financières pour atteindre ces objectifs et permettre les investissements nécessaires.

Malgré les contraintes budgétaires, malgré l'importance des investissements prévus en 2012, la qualité de gestion des deniers publics me permet avec toute mon équipe, de nous engager au maintien des taux d'imposition en 2012.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à un débat sur les orientations budgétaires.

Monsieur Jean-François Bagot s'interroge sur l'opportunité de la création d'un emploi en espaces verts dans la mesure où la commune a adopté des principes de gestion différenciée des espaces verts qui demandent moins de tonte et d'entretien. Monsieur le Maire répond que malgré cet aspect, les espaces à entretenir sont de plus en plus importants avec la création de lotissements et qu'aujourd'hui le service espaces verts ne correspond qu'à trois agents. Monsieur Philippe Place ajoute que depuis plusieurs années, un personnel est recruté en renfort pendant la saison du fleurissement. Cette embauche correspond donc à la pérennisation d'une situation précaire. D'autre part, il est indiqué que les employés des services techniques sont très polyvalents et que la personne qui sera recrutée pour les espaces verts participera à d'autres missions des services techniques. Cet aspect sera pris en compte dans le recrutement.

Monsieur Bagot reprend la parole pour suggérer une gestion intercommunale de certaines missions afin d'abaisser les coûts. Monsieur le Maire répond que la communauté de communes a commencé cette démarche en achetant un désherbeur à eau chaude. Un broyeur de végétaux a également été acheté par la ville de Liffré, mais pour une utilisation mutualisée au sein des communes du Pays de Liffré. Concernant le personnel, un informaticien travaille pour l'ensemble des communes, ainsi qu'un ingénieur dans le domaine de l'urbanisme.

Madame Marie-France Jouault souhaite savoir en quoi consiste la pérennisation de l'action culturelle dans l'organigramme des services. Madame Cécile Bellanger explique que Madame Pingot Texier a été sollicitée pour consacrer 3 heures par semaine à la culture (à partir de septembre). Deux heures correspondent à des transferts et une heure sera rajoutée à son temps de travail.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réflexion doit être menée sur le rôle de la cybercommune et son évolution. Elle est aujourd'hui intégrée dans la médiathèque et il est possible d'imaginer des créneaux d'accès en libre service. Madame Bellanger précise que dans cette réflexion, la poursuite des animations est considérée comme indispensable, car elles font « vivre » l'espace.

Monsieur Cazenave souhaite que quelques chiffres soient présentés afin d'étayer les propositions.

Monsieur Philippe Place procède donc à la présentation des principaux chiffres de 2011 et des prévisions pour 2012.

Il commence par indiquer que, concernant les budgets annexes, il n'est pas prévu d'opérations particulières et que l'on devrait pouvoir clore le budget de la zone artisanale de Bouvrot cette année.

Concernant la section de fonctionnement, le chapitre charges générales a dépassé les prévisions en 2011, notamment à cause de la hausse des combustibles et carburants. Pour 2012, il est proposé de majorer les prévisions de 2011 du taux d'inflation, soit 2,5 %.

Le chapitre charges de personnel a également été en léger dépassement par rapport aux prévisions du fait de la nécessité de nombreux remplacements en 2011. On prévoit pour 2012 une augmentation de 3 % de la masse salariale. Un poste aux espaces verts va être créé à partir du printemps.

Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, le réalisé a été moins important que les prévisions. On prévoit cependant une augmentation pour 2012. Certaines cotisations aux syndicats sont en hausse et le montant global des subventions devrait être en légère hausse également.

Le réalisé du chapitre 66, charges financières, a été beaucoup moins important que les prévisions du fait que certains emprunts n'ont été contractés que début 2012 en reste à réaliser. D'autre part, un des emprunts à taux variable (prêt BFT) a généré très peu d'intérêts en 2011. Les prévisions 2012 seront néanmoins maintenues à la même hauteur dans la mesure où les emprunts ont maintenant été contractés et vont donc générer des intérêts.

Les dépenses imprévues sont quant à elles en augmentation, notamment pour faire face à une éventuelle hausse de la TVA.

Concernant le FNGIR, Monsieur Place rappelle que ce fonds correspond à un mécanisme mis en place suite à la réforme de la fiscalité. Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les parts régionales et départementales de taxe d'habitation et foncière ont été transférées aux communes. Certaines communes sont donc avantagées par ces nouvelles dispositions alors que d'autres qui percevaient beaucoup de taxes professionnelles se trouvent défavorisées. Pour équilibrer les recettes des différentes communes, le FNGIR a été mis en place.

Au niveau des recettes, les produits des services a été en hausse, notamment avec une augmentation de la fréquentation des services périscolaires. La convention passée avec la commune de Dourdain pour l'utilisation de l'ALSH de La Bouëxière par les enfants de Dourdain nous a également apporté des recettes.

Les recettes d'impôts et taxes ont également été supérieures aux prévisions grâce à des taxes de mutations plus élevées que prévues, ainsi qu'une recette substantielle de la taxe sur la vente des terrains devenus constructibles.

Les recettes de location de salles sont en hausse en 2011, mais cette augmentation est due en partie au fait que la commune encaisse dorénavant les acomptes dès la réservation des salles.

Pour les prévisions 2012, elles seront faites avec prudence, car les bases d'imposition n'augmentent cette année que de 1,8% et les dotations d'Etat sont gelées.

Le résultat 2011 est de 588 236 €, résultat supérieur aux prévisions du fait de la non réalisation de certains investissements et des recettes supérieures en dotations et impôts.

Concernant la section d'investissement, les recettes sont constituées du report de l'année précédente, des recettes du PUP (plan urbain partenarial), de l'excédent de fonctionnement, de la taxe locale d'équipement, de diverses subventions en reste à réaliser.

Monsieur Place présente les principaux investissements pour 2012, en soulignant que la priorité réside dans l'aménagement de voirie de centre bourg et à Chevré.

2. PRESTATION D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire rappelle qu'une prestation d'orientation professionnelle a eu lieu en 2011 dans notre commune. Cette session s'est très bien déroulée et a permis à des Bouëxiérais de bénéficier d'un aide dans leurs démarches de retour à l'emploi.

Une nouvelle session de Prestation d'Orientation Professionnelle aura lieu à La Bouëxière du 19 mars au 3 juillet. Deux réunions d'information précéderont également cette session. D'autres prestations de ce type sont prévues en 2013. Des organismes de formation nous ont contactés pour connaître les conditions d'accueil de ces prestations sur la commune.

Il est donc proposé de louer la salle de réunion du dernier étage de la mairie pour accueillir les stagiaires. En cas de non disponibilité de cette salle, la salle communale pourrait être proposée. Il est également proposé de donner la possibilité aux stagiaires de prendre leur repas au restaurant municipal au même tarif que les personnels communaux et enseignants. Des photocopies pourront également être faites par les organismes de formation à 0,30 € l'unité jusqu'à 50 pages, 0,25 € de 51 à 100 pages et 0,20 € de 101 à 250 pages. La location de la salle se fera par journée au prix de 30 € la journée (tarif pratiqué pour la POP qui a eu lieu en 2011).

Une convention sera signée avec les différents organismes pour fixer ces modalités.

Le Conseil municipal est invité à approuver les conditions d'accueil des prestations organisées pour les demandeurs d'emploi et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les conditions d'accueil des prestations organisées pour les demandeurs d'emploi
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les organismes de formation.

3. VENTE DE GUIDE DE RANDONNEES VTT DU PAYS DE RENNES

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire informe que le Pays Touristique de Rennes a réalisé un guide de randonnées VTT, qui comporte 20 circuits d'une distance de 15 km pour le plus court à 96 km pour le plus long. Ce guide a été réalisé en collaboration avec les Communautés de communes, les communes, le comité départemental de cyclotourisme 35, les clubs VTT et l'ONF. Il est proposé d'en vendre à la mairie et chez les commerçants qui le souhaiteront. Le prix public a été défini à 6 €. Le Pays de Rennes nous les fournit au prix de 5 €.

Monsieur Daniel Chantrel précise que 9 circuits sont sur le secteur de notre commune. Une inauguration aura lieu le dimanche 25 mars 2012 à 14 h à Mi-Forêt.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le tarif de vente de 6 € l'exemplaire au public et de 5 € l'exemplaire aux commerçants.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Autorise la vente des guides VTT du Pays de Rennes au prix de 6 € pour le public et 5 € pour les commerçants.

4. ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

La commission urbanisme s'est réunie au sujet de l'attribution de noms de rues le 7 février 2012.

L'espace situé dans la cour de Maisonneuve et les espaces verts n'ont jamais été dénommés. Compte tenu de l'investissement de Monsieur Albert Hay dans la réalisation de ce complexe, la commission a proposé à l'unanimité d'attribuer le nom de « Square Albert Hay », la famille a donné son accord.

La société Acanthe nous a adressé un courrier pour demander que la commune se charge de la dénomination de la rue située dans le lotissement de l'Orée des Bois. D'autre part, il s'avère également nécessaire d'attribuer des noms de rue dans le lotissement « les Landes de Bellevue », ainsi que dans la partie artisanale de ce secteur.

A l'unanimité, la commission a proposé de dénommer la rue du lotissement de la rue de Vitré, la « rue de l'Orée des Bois ». Concernant la zone de Bellevue, il est proposé d'attribuer des noms de métiers. Pour les rues de la partie artisanale, la commission a proposé à l'unanimité d'attribuer les noms suivants : « rue des Tanneurs » et « rue des Vanniers ». Pour la partie habitat, la commission a proposé de donner le choix aux futurs habitants de choisir le nom de la rue parmi des noms de métiers artisanaux.

Monsieur Alain Cazenave indique qu'il est satisfait que la demande de son équipe ait été prise en compte. Monsieur Le Rousseau précise que toutes les personnes présentes autour de la table souhaitent que cet hommage soit rendu à Monsieur Hay.

Monsieur le Maire précise que concernant la dénomination de la rue du lotissement d'habitat de Bellevue, un courrier est parti aux acquéreurs pour qu'ils indiquent leur souhait de nom.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE le nom de « square Albert Hay » à la cour et aux espaces verts situés au complexe de Maisonneuve
- ATTRIBUE le nom de « rue de l'Orée des Bois » à la rue du lotissement de la rue de Vitré
- DECIDE de donner le choix aux futurs habitants du lotissement d'habitat de Bellevue parmi des noms de vieux métiers.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

Une liaison chaude a été instaurée entre le restaurant municipal et les crèches intercommunales de Dourdain et de La Bouëxière. Ce service fonctionne depuis septembre 2011 avec Dourdain et depuis janvier 2012 avec La Bouëxière. Pour rappel, il existe également, depuis 2009, une liaison chaude avec la Halte garderie « Doudou et Compagnie ».

Cette liaison chaude entraîne un surcroît de travail, notamment pour la préparation des repas.

Les deux cuisiniers étant déjà à temps complet, il a été proposé à un agent qui participe au nettoyage du restaurant municipal et au service des enfants entre 12h et 14h, de travailler le matin pour aider à la préparation des repas.

L'agent concerné a donné son accord.

Les modifications du temps de travail étant supérieures à 10 %, le Comité Technique Paritaire a été saisi.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les modifications suivantes :

Suppression	date d'effet	Création	date d'effet
Adjoint technique de 2ème classe à 30h00 par semaine.	06/02/2012	Adjoint technique de 2ème classe à 35h00 par semaine.	06/02/2012

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : PROMOTION INTERNE

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

Trois agents (deux des services techniques, un du restaurant municipal) ont bénéficié d'une promotion interne au grade de technicien au titre de l'année 2012, décision prise par la Commission Administrative Paritaire du 23 janvier.

Monsieur Patrick Lahaye précise que l'un des postes est inscrit en catégorie B dans l'organigramme de la commune et que les deux autres postes concernent des agents qui vont prochainement partir à la retraite, c'est pourquoi cette promotion va leur permettre de bénéficier d'une retraite un peu plus élevée. Ces deux postes repasseront en catégorie C quand les agents seront remplacés.

Cette promotion interne est valable pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2012.

Il est proposé de nommer les trois agents sur leur nouveau grade à compter du 1er janvier 2012.

La Commission Technique Paritaire a été saisie.

Le Conseil municipal est invité à accepter les modifications suivantes :

Suppression	date d'effet	Création	date d'effet
Agent de maîtrise à 35h00 par semaine	01/01/2012	Technicien à 35h00 par semaine	01/01/2012
Adj. Technique ppal 1ère classe à 35h00 par semaine	01/01/2012	Technicien à 35h00 par semaine	01/01/2012
Adj. Technique ppal 1ère classe à 35h00 par semaine	01/01/2012	Technicien à 35h00 par semaine	01/01/2012

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

7. REMUNERATION DES ANIMATEURS

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

L'Alsh rencontre des difficultés pour recruter des animateurs vacataires les mercredis et durant les vacances scolaires.

Pour remédier à ce problème, qui semble lié en partie à la rémunération jugée insuffisante par les candidats, il est proposé de revaloriser les tarifs de vacances des animateurs non titulaires. Ces tarifs sont proposés suite à une enquête effectuée auprès des communes du secteur sur les rémunérations attribuées à leurs animateurs.

Ces nouveaux tarifs entreront en application à compter du 1er mars 2012.

Cette augmentation n'aura pas de répercussion sur les tarifs proposés aux usagers.

Le Conseil municipal est invité à accepter les propositions suivantes :

	mercredis		vac scolaires	
	Tarif actuel	Nouveau tarif	Tarif actuel	Nouveau tarif
BAFD assurant un intérim de direction	58,40	66,62	53,17	59,14
diplômés	48,20	56,62	43,99	49,14
stage BAFA	33,63	51,46	31,05	44,79
stage de perfectionnement	41,73	51,46	38,25	44,79
non diplômés	24,63	46,33	23,10	40,47

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- APPROUVE les rémunérations des animateurs vacataires telles que présentées ci-dessus.

8. AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Gilbert Le Rousseau expose que suite à une rencontre avec les services du Conseil général, ceux-ci nous ont indiqué que l'on pouvait présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police pour l'aménagement de sécurité et le cheminement piétonnier du village de Chevré.

Les travaux consistent en l'aménagement d'un trottoir le long de la voie afin de sécuriser les piétons et de réduire la vitesse dans le village. L'arrêt de bus sera également réaménagé.

L'estimation du montant des travaux s'élève à 100 849,00 € HT, soit 120 615,40 TTC hors options.

Une option pour des bordures en granit s'élève à 11 446,00 € HT, soit 13 649,42 € TTC.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver ce programme de travaux et à autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme de travaux de voirie du village de Chevré
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour ces travaux.

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CIAS DU PAYS DE LIFFRE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire expose que la halte garderie ne peut pas attendre le vote des budgets et des subventions pour fonctionner.

Le CIAS a donc demandé à la commune d'anticiper l'attribution de la subvention destinée à la halte pour pouvoir leur verser.

Le montant de la subvention pour 2012 est de 7140 €.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 7140 € au CIAS
- S'ENGAGE à l'inscrire au budget principal de la commune pour 2012.

Madame Aline Guilbert prend la parole pour adresser ses remerciements aux personnes qui envoient des dons anonymes au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.